Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240826-D2024-156-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/08/2024
Notification : 26/08/2024

DÉCISION
AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU BAIL DE COURTE DUREE CONCLU AVEC MADAME AMAL EL RHLID POUR UN LOCAL COMMERCIAL DE 76 M² DENOMME F3 AU PARC D'ENTREPRISES LA RADIO A DREUX

3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/DI/LC/ENM/CA
N°D2024-156

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 8 de la délibération n° 2021-75 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au Président pour décider de la conclusion et de la révision de tous les contrats de louage de chose, à titre précaire et révocable, pour une durée n'excédant pas 2 ans,*
***Vu** la délibération 2021-203 du Conseil communautaire du 28 juin 2021 fixant le prix des loyers des locaux du Parc d'entreprises La Radio et autorisant le Président à signer les baux commerciaux et de courte durée,*
***Vu** l'absence du Président du 19 au 25 août 2024,*
***Vu** l'arrêté n°A2024-004 portant délégation de fonction temporaire à Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, 1er Vice-Président en charge de l'attractivité du territoire par le développement économique pour la période du 19 au 25 août 2024,*
***Vu** le bail de courte durée signé le 27 juillet 2023 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et madame Amal EL RHLID,*
***Vu** le projet d'avenant numéro 1 à ce bail,*

Considérant que le 27 juillet 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et madame Amal EL RHLID ont signé un bail de courte durée pour un local commercial de 76 m² dénommé F3 au Parc de La Radio, Route de Paris, 28100 DREUX pour une durée allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.
Considérant que par courrier en date du 23 juin 2024, Madame Amal EL RHLID a souhaité proroger d'un an le bail,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240826-D2024-156-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/08/2024
Notification : 26/08/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un avenant au bail de courte durée signé entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et madame Amal EL RHLID pour un local commercial de 76 m² dénommé F3 au Parc de La Radio, Route de Paris, 28100 DREUX ayant pour objet de porter la durée du bail de courte durée à deux ans.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à madame Amal EL RHLID.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 23 AOUT 2024

Pour le Président absent et par délégation,

Pour le Président,
Et par délégation,
Le 1er vice-président,
Pierre-Frédéric BILLET

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 26 AOUT 2024